

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-097 : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le service voirie/bâtiment bénéficie d'un agent recruté, début 2014, dans le cadre d'un emploi d'avenir de 3 ans. Ce service est actuellement composé de deux personnes, et les missions réalisées, que ce soit dans le domaine de la voirie et / ou du bâtiment, sont nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien des biens gérés par la Communauté de Communes de Noblat. Monsieur le Président propose donc d'ouvrir un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de permettre le recrutement d'un agent lorsque le contrat d'emploi d'avenir sera terminé.

Monsieur le Président souligne que, suite à l'avancement de certains agents approuvé lors du Conseil Communautaire du 10 mars 2016, il est nécessaire de fermer les emplois suivants :

- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

Monsieur le Président rappelle que, suite au recrutement de certains agents sur des postes accessibles sans concours, il peut être fermé les emplois suivants :

- ✓ 1 emploi de rédacteur à temps complet
- ✓ 1 emploi d'ETAPS à temps complet

Monsieur le Président propose, suite aux recrutements intervenus dans le cadre de l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance, de fermer les emplois suivants :

- ✓ 2 auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- ✓ 2 auxiliaires de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet

Pour terminer, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la mutation d'un agent de maîtrise, responsable technique à l'Espace Aqua'Noblat, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, d'ouvrir le recrutement également sur le grade d'agent de maîtrise principal et de technicien territorial à temps complet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve l'ouverture des postes suivants :

- ✓ 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- ✓ 1 emploi de technicien à temps complet

Approuve la fermeture des postes suivants :

- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 1 emploi de rédacteur à temps complet
- ✓ 1 emploi d'ETAPS à temps complet
- ✓ 2 emplois auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- ✓ 2 emplois auxiliaires de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- ✓ 1 emploi auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 emploi auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 6 octobre 2016

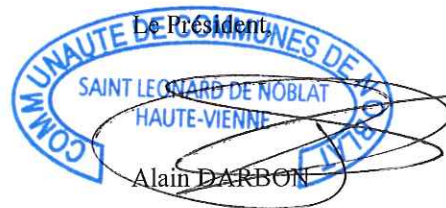
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10-10-16

Publié ou notifié

Le : 10-10-16.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : modification du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-097 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-097-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.